



RÈGLEMENT
CHALLENGE DE FRANCE 2020
Souvenir Jean-Pierre Guillot

Mis à jour en novembre 2019



Le Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la Fédération française de cyclotourisme.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-dessous.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à 1 par circuit. Le club marque autant de points que de participants. À noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir ; cette dernière est prise en compte par les différents responsables d'organisations d'événements ou les structures – CoDep, CoReg – qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. **Le retour des fiches Challenge 2020" devra être effectué au plus tard dans le mois qui suit l'organisation au risque de ne pas être retenu.**

Les différents brevets (brevets de distance – y compris le 100 km –, BCN – BPF, parcs, montagnards, VI, etc.) réalisés par les participants doivent être envoyés, au préalable, aux homologateurs concernés par les brevets.

Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge.

Le Challenge de France 2020 qui commence le 1^{er} octobre 2019, gardera le barème de points fixé pour l'exercice 2019, avec en particulier :

- **Bonus de 5 points pour la participation aux formations de Dirigeants.**
- **5 points pour la participation aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout-Terrain.**
- **10 points pour la participation aux Diagonales, aux Voyages Itinérants et aux Mer-Montagne.**
- **10 points pour la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, Brevet des Parcs, Brevet Européen et BCMF).**
- **5 points pour la participation à une organisation spécifique ouverte et adapter aux personnes en situation de handicap ou désireuse de se remettre au vélo suite à maladie.**
- **10 points au club organisateur d'une manifestation spécifiée à l'item précédent (hors Téléthon, parcours du cœur, ou autre manifestation institutionnelle de masse).**
- **Certains CoReg, très étendu géographiquement, mettent en place des votes par correspondance pour leur AG. Ces derniers sont pris en compte désormais dans le cadre du Challenge de France à hauteur de 5 points, 10 points étant attribués aux Clubs présents. Les clubs représentés par le pouvoir à un autre club ne seront pas pris en compte.**

En 2020, année de Toutes à vélo - Toulouse 2020, les participantes se verront attribuer 5 points, en plus des 10 points lorsqu'elles auront réalisé un Voyage Itinérant homologué. Les structures transmettront les listes des participantes au délégué au Challenge de France.

Enfin, les organisations Gravel seront prises en compte au même titre que les organisations par un club, mais pour 3 points.

La période de référence des organisations est : du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1^{er} septembre.

FICHE MANIFESTATIONS À 10 POINTS *

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Club possédant une école cyclo • Club créant une école cyclo dans l'année • Critérium du jeune cyclotouriste (route & VTT) : <ul style="list-style-type: none"> » Finale départementale ⁽²⁾ » Finale Coreg » Finale nationale • Concours d'éducation routière : <ul style="list-style-type: none"> » Finale départementale » Finale CoReg » Finale nationale • Semaine nationale et européenne des jeunes • Trait-d'Union des jeunes (route & VTT) • Brevet d'initiation au cyclotourisme familial | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre inter écoles de cyclotourisme ⁽⁶⁾ • BCN – BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation) • Brevet des parcs • Brevet européen • Mer-Montagne (par randonnée) toutes options • Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation) toutes options • Diagonales de France (par Diagonale) • Voyages Itinérants route ou VTT ⁽⁵⁾ • Voyages itinérants vers Pâques en Provence • BCMF (ayant terminé, année d'homologation) • BCCF (ayant terminé, année d'homologation) |
|---|--|

FICHE MANIFESTATIONS À 6 POINTS *

- Concentration nationale à label Vélo en famille (ex Chérubins)

FICHE MANIFESTATIONS À 5 POINTS*

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • BCN (par carte complète <u>homologuée dans l'année</u>) • BPF (par département, terminé dans l'année et <u>homologué dans l'année</u>) • Randonnées permanentes labellisées de plus de 150km ⁽³⁾ • Challenge des Bases VTT : participation à une des bases • Semaine européenne • Semaine fédérale • Séjours et voyages (catalogue FFCT) (4) • Séjour au Centre nature « Quatre vents » (2 nuits et +) • Participation à une journée cyclo féminine CoDep / CoReg | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à un week-end cyclo organisé pour les féminines par un CoReg ou un CoDep • Cyclomontagnardes (toutes formules) • Vertes Tout-Terrain • Brevet d'orientation route ou VTT • Participation à « Toutes à vélo - Toulouse 2020 » • Manifestation spécifique organisée par les structures ouvertes aux personnes en situation de handicap ou désireuse de se remettre à la bicyclette à la suite d'une maladie |
|--|--|

FICHE MANIFESTATIONS À 3 POINTS *

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Brevet des Quatre vents • Concentrations nationales à label (sauf Vélo en famille – ex Chérubins – 6 points) • Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués • Rencontre inter écoles de cyclotourisme ⁽⁶⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Randonnées permanentes labellisées de moins de 150 km ⁽³⁾ • Séjour au Centre nature « Quatre vents » (1 nuitée) • Organisation par un club d'une rando Gravel selon le règlement fédéral ⁽⁹⁾ |
|--|--|

FICHE STRUCTURES ET VIE ASSOCIATIVE À 10 POINTS *

- Participation du club présent aux assemblées générales : CoReg et départementale ⁽⁷⁾
- Club votant pour l'Assemblée générale fédérale

FICHE STRUCTURES ET VIE ASSOCIATIVE À 5 POINTS *

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de pré accueil ⁽¹⁰⁾ • Obtention d'un maillon fédéral ⁽⁸⁾ • Stage de formation fédérale, régionale ou départementale, • Club votant aux AG de CoReg ayant mis en place des votes par correspondance | <ul style="list-style-type: none"> • Participation à 1 journée et 1 réunion d'information Sécurité et / ou Santé départementale ou régionale • Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 points en plus de ceux d'un stage de formation |
|--|---|

AUTRES PARTICIPATIONS À LA VIE ASSOCIATIVE OU ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

- | | |
|--|------------------|
| • Abonnés à la revue <i>Cyclotourisme</i> | 10 points |
| • Participation au Concours photo | 5 points |
| • Participation au Prix photo-littéraire Pierre ROQUES | 5 points |
| • Organisation par un club ⁽⁹⁾ | 10 points |
| • Club organisateur d'une Cyclo-découverte gratuite dans le cadre de la Fête du Vélo ⁽¹⁰⁾ | 10 points |

- (1) Liste des bases consultable sur le site internet www.ffvelo.fr
- (2) Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.
- (3) Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de la randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation ; chaque randonnée permanente ou une boucle homologuée ne peut compter plus **d'une fois au maximum par an**.
- (4) Pour les séjours, ne seront comptabilisés que les personnes justifiant d'une carte de Voyage Itinérant homologué par le délégué aux Voyages Itinérants.
- (5) Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les Voyages Itinérants réalisés sur les parcours de la Semaine fédérale ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte, etc.).
- (6) Une par département, inscrite au calendrier départemental.
- (7) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que 10 points par club présent ; les clubs représentés par le pouvoir d'un autre club ne sont pas pris en compte.
- (8) Obtention par un club de maillon Fédération française de cyclotourisme quel que soit son niveau – or, argent, bronze.
- (9) À partir du calendrier national Fédération française de cyclotourisme, seront attribués 10 pts à chaque club organisant 1ère balade, 1ère randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, Rencontre inter écoles de cyclotourisme, les brevets fédéraux (voir guide), Cyclo-découvertes (hors fête du cyclotourisme), manifestation spécifique en direction du handicap ou à la remise à la bicyclette après maladie, et 3 points pour une rando Gravel.
- (10) Ne sont pris en compte que les clubs qui ont retourné leur compte rendu au siège fédéral pour le 30 septembre.

* Toutes les fiches, disponibles sur www.ffvelo.fr, dans l'espace fédéral,
Gestion documentaire / Commission Grandes Manifestations, sont à transmettre à
Jean-Marie ROGEZ : challenge-de-france@ffvelo.fr au plus tard le 30 septembre de l'année courante.

— Récompenses —

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1^{er} septembre :

1. Catégorie 03 à 35 adhérents	2. Catégorie 36 à 75 adhérents	3. Catégorie + de 75 adhérents
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

- Nombre de points accumulés par les clubs
- Nombre de licenciés du club

Trois niveaux de récompenses seront attribués dans les trois catégories :

1. Lauriers d'or	2. Lauriers d'argent	3. Lauriers de bronze
------------------	----------------------	-----------------------

Lors de l'Assemblée générale du **CoReg**, le club **lauriers d'or** de sa catégorie se verra remettre le Challenge de France qu'il conservera jusqu'en septembre de l'année suivante pour le remettre en jeu. Il le retournera à cette date au siège de la Fédération. Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club lauriers d'or sera définitivement acquis. Ce dernier sera classé hors concours pendant les 3 années suivantes, mais pourra de nouveau concourir par la suite.

Par contre, les trophées – **lauriers d'argent et de bronze** – seront attribués définitivement aux clubs récipiendaires.

En cas d'ex æquo seront pris en compte : Le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou le nombre de participations aux manifestations.

TROPHÉES RÉGIONAUX

Pour chaque **CoReg**, un trophée régional unique sera attribué sur la base de ce challenge pour chacune des 3 catégories d'effectifs. Les clubs récompensés au niveau national (or, argent ou bronze) seront classés hors concours et exclus de cette dotation régionale.

ORGANISATEURS

Le n° fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la Fédération au-delà de la date limite.

PARTICIPANTS

Rappelez-vous votre n° fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.



Ghislaine Charton
Présidente de la commission
Grandes Manifestations et Brevets de tourisme



Jean-Marie Rogez
Délégué fédéral au Challenge de France